



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/113

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES : DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : 19 Septembre 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 19 Septembre 2017

**Le 26 Septembre l'année deux mille
dix-sept à 18h30** à Léognan

Espace Culturel G.BRASSENS

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Christian
TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	A		DUFRANC Michel (Maire)		Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François		M.FATH
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	A		BENCTEUX Laure		M.BARRERE
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard		M.TAMARELLE
BETES Françoise	P		HARRIS Marie-Jo	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

Le procès-verbal du 28 Juin 2017 est adopté

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/113

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES : DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°2017/47 du 11 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017,

Vu la délibération n°2017/080 du 27 juin 2017 approuvant la décision modificative n°1,

Considérant l'avis favorable du bureau,

Il convient de procéder au vote d'une décision modificative n°2 suivante :

En section FONCTIONNEMENT

- La CCM a établi un partenariat avec la Réserve Naturelle Géologique de Saucats La Brède. La CCM verse une subvention de 20 000€ par an qu'il a lieu d'inscrire au budget par transfert du compte 611 au compte 65.

En section INVESTISSEMENT

- Pour les marchés publics supérieurs à 50 000€ HT, les entreprises signataires peuvent choisir de percevoir une avance sur travaux. Le versement s'effectue sur un chapitre spécifique qui est peu utilisé. Dans le cadre du marché de travaux relatifs aux voiries, la société COLAS a sollicité le versement de l'avance.
- La Décision modificative permettra d'effectuer un virement des « comptes travaux » vers les « compte d'avances » afin de pallier à l'éventuelle demande des entreprises.
- Les prévisions budgétaires concernant le remboursement du capital de la dette doivent être régularisées de 26 000€ supplémentaires qui avaient été imputés à tort sur le fonctionnement (intérêts)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/113

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES : DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Chapitre	Chapitre libellé	Opération	Libellé opération	Nature	Libellé nature	DÉPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général			611	Contrat de prestation de service	-20 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante			6574	Subvention versée aux associations	20 000,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT						0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations corporelles	11150	Développement du territoire	2031	Frais d'études	-226 000,00 €	
23	Immobilisations en cours			238	Avances versées sur commandes	100 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	11154	Voix nouvelles	238		100 000,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilés			1641	Emprunts en euros	26 000,00 €	
TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT						0,00 €	
ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE GLOBAL						0,00 €	0,00 €

1. **Approuve** la Décision modificative n°2 du budget principal selon les équilibres suivants :
2. **Autorise** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 26 Septembre 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement